

**CUNSIGLIU MUNICIPALE DI U 03/06/2024**

**Raportu n°15**

**Révision des des tarifs de location des  
infrastructures sportives**

**SERVIZIU SPORTU**

## **Table des matières**

- I. Introduction / contexte**
- II. Impact de l'augmentation des coûts énergétiques**
- III. Nécessité d'une gestion financière Responsable et équitable**
- IV. Proposition nouveaux tarifs**
- V. Conclusion**
- VI. Dispositif**

## I. Introduction / contexte

Le présent rapport a pour objet d'exposer les raisons et les modalités de la révision des tarifs de location des infrastructures sportives de notre ville. Cette révision tarifaire s'inscrit dans un contexte économique difficile marqué par une augmentation significative des coûts énergétiques. Elle vise à établir des tarifs plus cohérents avec le marché actuel tout en assurant une gestion financière responsable et équitable des infrastructures municipales.

- Situation Actuelle

Actuellement, les tarifs de location des infrastructures sportives de notre ville sont inférieurs à ceux pratiqués par des municipalités comparables. Cette politique tarifaire, bien que favorable aux usagers, n'est plus tenable financièrement. La disparité entre nos tarifs et ceux du marché crée une distorsion qui compromet la pérennité de l'entretien et de la modernisation de nos infrastructures.

- Comparaison avec le Marché

Une analyse comparative a révélé que nos tarifs sont bien inférieurs à ceux pratiqués dans des villes de taille et de profil similaires. Cette situation résulte de la volonté historique de rendre les infrastructures sportives accessibles à un large public. Toutefois, le maintien de ces tarifs sous-évalués n'est plus soutenable dans le contexte économique actuel.

## II. Impact de l'augmentation des coûts énergétiques

- Contexte International

Depuis le début de la guerre en Ukraine, les coûts des énergies ont connu une hausse spectaculaire. Les prix du gaz et de l'électricité ont notamment augmenté de 30% à 50% en Europe, impactant directement les coûts de fonctionnement des infrastructures sportives, qui sont parmi les plus énergivores des équipements municipaux.

- Conséquences Locales

Cette augmentation des coûts énergétiques se traduit par une hausse des dépenses de fonctionnement de nos infrastructures sportives de l'ordre de 40%. Cette situation nécessite une réévaluation urgente de notre politique tarifaire pour garantir la viabilité économique de ces équipements tout en maintenant leur qualité et leur accessibilité.

### III. Nécessité d'une gestion financière Responsable et équitable

- Objectifs Financiers

Il est impératif d'ajuster les tarifs de location pour refléter les coûts réels d'exploitation et d'entretien des infrastructures. Cette démarche vise à garantir un équilibre financier qui permette de continuer à offrir des services de qualité sans compromettre la stabilité budgétaire de la municipalité.

- Équité et Accessibilité

La révision des tarifs est réalisée dans un souci d'équité. Des mesures seront mises en place pour maintenir l'accessibilité des infrastructures sportives aux populations les plus vulnérables, notamment par le biais de tarifs adaptés ou de subventions ciblées. L'objectif est de trouver un juste milieu entre la nécessité de couvrir les coûts et l'engagement à promouvoir le sport pour tous.

## IV. Proposition nouveaux tarifs

- Méthodologie de Calcul

Les nouveaux tarifs sont calculés sur la base d'une analyse détaillée des coûts de fonctionnement et d'entretien, incluant les charges énergétiques. Un benchmarking avec des villes comparables a été également effectué pour s'assurer que les nouveaux tarifs restent compétitifs et justifiés.

- Tarifs Proposés

Proposition de tarifs Evènements Cosec			
		1 journée	Weekend
Salle de gym/danse	Club conventionné	80 €	140 €
	Non conventionné	100 €	180 €
		1 journée	Weekend
Gymnase	Club conventionné	150 €	250 €
	Non conventionné	250 €	450 €

## DIFFERENCIEL LOYERS 2023-2024 VS 2024-2025

### SALLE ST EXUPERY

		1€ de l'heure	4€ de l'heure	Différences 2024 / 2025
Durée de location		SEPTEMBRE 2023 - JUIN 2024	SEPTEMBRE 2024 - JUIN 2025	
AURELIA MOSCONI	16h par semaine soit 64h par mois	640 €	2 560 €	1 920 €
ARTE FLAMENCO	5h par semaine soit 20h par mois	200 €	800 €	600 €
GYM VOLONTAIRE DU CAP	2h par semaine soit 8h par mois	80 €	320 €	240 €
KOR ET ART	2h par semaine soit 8h par mois	80 €	320 €	240 €
BACH LONG	2h par semaine soit 8h par mois	80 €	320 €	240 €
JEAN BAPTISTE BARTOLI	2h par semaine soit 8h par mois	80 €	320 €	240 €
LES AMIS DU TANGO	3h par semaine soit 12h par mois	120 €	1 200 €	1 080 €
		<b>1 280 €</b>	<b>5 840 €</b>	<b>4 560 €</b>

### SALLE COMBAT TAMBURINI

		1€ de l'heure	4€ de l'heure	Différences 2024 / 2025
Durée de location		SEPTEMBRE 2023 - JUIN 2024	SEPTEMBRE 2024 - JUIN 2025	
KARATE BIGUGLIA	11h par semaine soit 44h par mois	440 €	1 760 €	1 320 €
JUDO BIGUGLIA CORSICA	5h par semaine soit 20h par mois	200 €	800 €	600 €
TEAM TONI SPORT	8h par semaine soit 32h par mois	320 €	1 280 €	960 €
		<b>960 €</b>	<b>3 840 €</b>	<b>2 880 €</b>

DOJO CAMPO VALLONE				
		1€ de l'heure	4€ de l'heure	Différences 2024 / 2025
	Durée de location	SEPTEMBRE 2023 - JUIN 2024	SEPTEMBRE 2024 - JUIN 2025	
TAEKWONDO BIGUGLIA	6h par semaine soit 24h par mois	240 €	960 €	720 €
		<b>240 €</b>	<b>960 €</b>	<b>720 €</b>
COSEC - SALLE DE DANSE/GYM				
		2€ de l'heure	6€ de l'heure	Différences 2024 / 2025
	Durée de location	SEPTEMBRE 2023 - JUIN 2024	SEPTEMBRE 2024 - JUIN 2025	
ECOLE LDANSE	10h par semaine soit 40h par mois	800 €	2 400 €	1 600 €
KRAV MAGA SCOLA	4h par semaine soit 16h par mois	320 €	960 €	640 €
		<b>1 120 €</b>	<b>3 360 €</b>	<b>2 240 €</b>
COSEC - GYMNASE				
		3€ de l'heure	10€ de l'heure	Différences 2024 / 2025
	Durée de location	SEPTEMBRE 2023 - JUIN 2024	SEPTEMBRE 2024 - JUIN 2025	
ACQUA SYNCHRO	12h par semaine soit 48h par mois	1 440 €	4 800 €	3 360 €
GHJUVENTU BASKET BORGIO	4h par semaine soit 16h par mois	480 €	1 600 €	1 120 €
LFIT	2h par semaine soit 8h par mois	240 €	800 €	560 €
SQUADRA DI BIGUGLIA BADMINTON	8h par semaine soit 32h par mois	960 €	3 200 €	2 240 €
UN GEI	2h par semaine soit 8h par mois	240 €	800 €	560 €
		<b>3 360 €</b>	<b>11 200 €</b>	<b>7 840 €</b>

STADE P.TAMBURINI				
		<b>80€ par mois</b>	<b>200€ par mois</b>	<b>Différences 2024 / 2025</b>
	<b>Durée de location</b>	<b>SEPTEMBRE 2023 - AOUT 2024</b>	<b>SEPTEMBRE 2024 - AOUT 2025</b>	
F.J.E BIGUGLIA	12 mois	960 €	2 400 €	1 440 €
		<b>960 €</b>	<b>2 400 €</b>	<b>1 440 €</b>
PISTE BMX				
		<b>30€ par mois</b>	<b>150€ par mois</b>	<b>Différences 2024 / 2025</b>
	<b>Durée de location</b>	<b>SEPTEMBRE 2023 - AOUT 2024</b>	<b>SEPTEMBRE 2024 - AOUT 2025</b>	
BMX RACE BIGUGLIA	12 mois	360 €	1 800 €	1 440 €
		<b>360 €</b>	<b>1 800 €</b>	<b>1 440 €</b>
BOULODROME				
		<b>30€ par mois</b>	<b>150€ par mois</b>	<b>Différences 2024 / 2025</b>
	<b>Durée de location</b>	<b>SEPTEMBRE 2023 - AOUT 2024</b>	<b>SEPTEMBRE 2024 - AOUT 2025</b>	
LA BOULE DE CASATORRA	12 mois	360 €	1 800 €	1 440 €
		<b>360 €</b>	<b>1 800 €</b>	<b>1 440 €</b>

PISTE CYCLABLE				
		20€ par mois	150€ par mois	Différences 2024 / 2025
	Durée de location	SEPTEMBRE 2023 - JUIN 2024	SEPTEMBRE 2024 - JUIN 2025	
ETOILE CYCLISTE BASTIA BIGUGLIA	10 mois	200 €	1 500 €	1 300 €
TRIATHLON GRAND BASTIA	10 mois	200 €	1 500 €	1 300 €
		<b>400 €</b>	<b>3 000 €</b>	<b>2 600 €</b>
PISTE MINI BOLIDES				
		30€ par mois	100€ par mois	Différences 2024 / 2025
	Durée de location	SEPTEMBRE 2023 - AOUT 2024	SEPTEMBRE 2024 - AOUT 2025	
MINI MODELES BIGUGLIA	12 mois	360 €	1 200 €	840 €
		<b>360 €</b>	<b>1 200 €</b>	<b>840 €</b>

## V. Conclusion

La révision des tarifs de location des infrastructures sportives est une nécessité incontournable pour garantir la pérennité et la qualité de nos équipements. En tenant compte de l'augmentation des coûts énergétiques et de la nécessité d'une gestion financière responsable, cette révision s'inscrit dans une démarche équilibrée et équitable. Nous recommandons l'adoption des nouveaux tarifs proposés et la mise en place des mesures d'accompagnement pour les populations vulnérables afin de maintenir l'accessibilité de nos infrastructures sportives à tous.

## **VI. Dispositif**

**VU** le Code général des Collectivités Territoriales,

**VU** l'avis favorable de la commission de Sports et Jeunesse,

**VU** l'avis favorable de la commission Maire-adjoints ;

Il sera donc demandé au Conseil municipal :

**ARTICLE PREMIER** : d'adopter les nouveaux tarifs pour l'utilisation des installations sportives et des salles municipales, tels que définis ci-dessus.

Il sera donc demandé au Conseil municipal :

**ARTICLE PREMIER** : d'adopter les nouveaux tarifs pour l'utilisation des installations sportives tels que définis ci-dessus.

**ARTICLE 2:** d'adopter les tarifs spécifiques pour la location des installations sportives pour des événements tels que définis ci-dessus.

**ARTICLE 3** : les nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter de la prochaine rentrée sportive 2024/2025 , soit le 01/09/2024. Une information sera faite aux usagers actuels et potentiels par voie d'affichage et sur le site internet de la commune.

**ARTICLE 3** : de dire que ces tarifs seront affichés en mairie et transmis au comptable public assignataire du Service de Gestion Comptable de Borgo.